

SCP DIDIER et PETIT

Société d'Avocats

Bertrand DIDIER

Avocat associé
DESS Droit des affaires
DEA Droit privé
Chargé d'enseignement

Franck PETIT

Avocat associé
DEA Droit privé et judiciaire
Chargé d'enseignement

Elise LANGLOIS

Avocat
Master 2 Droit public

Christian BOEUF

Avocat honoraire
Ancien Bâtonnier
Consultant

CABINET PRINCIPAL :

24, avenue Victor Hugo
21 000 DIJON

Tel : 03 80 30 09 09

Fax : 03 80 30 12 01

Mail :

avocats@didieretpetit.com

Site Internet :

www.didieretpetit.com

CASE PALAIS 19**CABINET SECONDAIRE :**

7, rue des Fossés
21 500 MONTBARD

Toute correspondance doit être
adressée au cabinet principal

Réception sur rendez-vous

*Membre de l'ASACA
(Association des Avocats de
Compagnies d'Assurances
et des Praticiens du Droit
de la Responsabilité)*

*Membre de l'AAA (Association
des Avocats de l'Automobile)*

*Membre d'une association
agrée (règlement des
honoraires par chèque accepté)
SIRET 42334036300021
APE 741AO*

Monsieur André BITTON

Mail uniquement : andre.bitton2@orange.fr

DIJON, le mardi 28 mai 2013

Affaire : SPDT

Cher Monsieur,

Voici une ordonnance du Juge des Libertés et de la Détention de DIJON ordonnant la mainlevée au motif que le curateur n'a pas été averti de la procédure de contrôle dont le patient a fait l'objet.

Pour le Juge, cette irrégularité vicie la procédure avec nullité et donc mainlevée.

Le Juge procède à une économie de moyens comme en droit administratif puisqu'il ne répond pas aux autres moyens que j'avais soulevés.

Vous en souhaitant bonne réception,

Croyez, je vous prie, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Franck PETIT

PJ : 1

